



COALITION ET CRISE

Les docteurs Maboul du social

Raymond Klein

Enlever les objets étrangers du corps du malade en évitant de toucher les parties vitales. Voilà apparemment le défi pour le nouveau gouvernement face à la crise de l'Etat-providence. Mais convient-il d'accepter les règles du jeu ?

Quelle politique le nouveau gouvernement mènera-t-il face à la crise ? A en juger d'après le résumé publié de l'accord de coalition, il misera sur un retour rapide à un régime de croissance « normal ». Ainsi, il est prévu de laisser jouer « les stabilisateurs » automatiques, d'augmenter dans certains cas la durée de l'indemnisation du chômage et d'adapter temporairement les mesures en faveur de l'emploi des jeunes. Pas de doute, tout cela sont d'excellentes nouvelles pour les syndicats ayant manifesté le 16 mai pour la préservation des acquis sociaux. L'attentisme gouvernemental signifie que ces acquis seront largement préservés - à condition que la crise ne se prolonge pas trop. Dans le cas contraire, c'est le spectre d'un grand-duché en faillite qui pointe à l'horizon.

Ne soyons pas injustes. Un outil, conçu à l'origine pour renforcer la justice sociale, doit désormais être mis en oeuvre pour préserver l'équilibre financier de la sécurité sociale : le chèque-service. L'accord de coalition mentionne son extension aux activités sportives et aux services pour personnes âgées. Enfin, il y aura un « soutien renforcé des prestations en nature par rapport aux prestations en espèces ». En clair, de plus en plus de prestations seront proposées sous une forme qui bénéficierait aux seuls résident-e-s, flouant ainsi les salarié-e-s frontalier-ère-s. Décidément, ce n'était pas Claude Meisch qui mentait quand, pendant la campagne électorale, il se heurtait à Jean-Claude Juncker sur ce sujet. En effet, Meisch avait proposé d'aller précisément dans cette direction, et, face aux accusations de nationalisme du CSV, avait affirmé que son parti disait tout haut ce que les autres préparaient en secret.

Les chèques-service font partie d'une idée plus générale : celle de la sélectivité sociale. Cette approche fait

consensus au parlement - Déi Lénk mis à part - et est réaffirmée dans l'accord de coalition : on y trouve l'introduction du « tiers payant social pour l'ensemble des prestations médicales », la mise en place d'une « agence immobilière sociale » et même la création d'une « épicerie sociale ». Plus généralement, à moyen terme, les transferts sociaux doivent être plafonnés « en y introduisant davantage de sélectivité sociale ».

Que certaines prestations sociales, comme le RMG, soient ciblées, est dans la nature des choses. Mais faut-il rendre sélectives celles qui ont vocation à être universelles ? En restreignant, par exemple, les allocations familiales en espèces à des ménages indigents, on obtient un effet de stigmatisation. De plus, un-e citoyen-ne des classes moyennes, croyant ne pas avoir besoin de l'Etat, sera réticent-e à financer avec ses impôts des allocations généreuses... jusqu'au jour où il ou elle perd son emploi et ses illusions d'autonomie.

S'il s'agit de justice sociale, pourquoi ne pas intervenir plutôt au niveau des mécanismes de redistribution universels ? En augmentant les impôts et les cotisations du côté des hauts salaires et des entreprises, on obtient le même type d'effet sans risquer la stigmatisation et la désolidarisation. Bien entendu, si l'objectif est le démantèlement de l'Etat-providence plutôt que son renforcement, le mot d'ordre de la « sélectivité sociale » agit comme un anesthésique : les docteurs Maboul pourront procéder aux amputations sans que le patient ne se mette à crier.

NEWS:

Faire Handel: Das Siegel brummt **S. 3**

REGARDS:

Regierungsbildung: Streng geheim! **S. 4**

Steuerflucht und Entwicklungshilfe:

Nehmen ist seliger **S. 6**

Politique culturelle: Nouvelle(s) direction(s) **p. 8**

Tschetschenien: Führen und entführen lassen **S. 10**